

Mise en ligne : 1^{er} septembre 2018.
Dernière modification : 16 septembre 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

S.A. DE LA THONAIRE DE BORDJ-KHADIDJA, Tunisie



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA

THONAIRE DE BORDJ-KHADIDJA

Constituée suivant statuts déposés chez M^e Legay, notaire à Paris, le 27 octobre
1902

Capital social : cent cinquante mille fr.
divisé en 1.500 actions de 100 fr. chacune

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Siège social à Paris (provisoirement 6, rue Francisque-Sarcey)

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
Paris, le 6 mai 1903

Un administrateur : Sosthène Bignon
Le président du conseil d'administration : Frédéric Carret
Impr. Chaix — Procédé spécial

Georges Daniel WEILL, administrateur

Né à Paris, le 12 juin 1860.

Grossiste en éponges, 13, rue des Francs-Bourgeois, Paris. Comptoirs d'achat : Nassau (Nouvelle-Providence), La Playa de Batabano (Cuba), Sfax (Tunisie), Tripoli.

Hors concours à l'Exposition universelle de 1900 à Paris (membre du jury).

Chevalier de la Légion d'honneur du 15 août 1900 (min. Agriculture)

Témoin en 1901 de la naissance de Louis Stanislas Azéma, futur président de la Brasserie L'Algérienne, d'Oran.

Déclaré en faillite le 16 août 1904.

Destitué de la Légion d'honneur.

EPONGES EN GROS.
13, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS
(Près la Place des Vosges)
COMMISSION
EXPORTATION
LOCAL DE M. GEORGES WEILL
A BATABANO (ILE DE CUBA)
COMPTOIRS D'ACHAT
Gérés par les Employés de la Maison
NASSAU (Nouvelle-Providence)
LA PLAYA DE BATABANO
CAYOBIEN
ET DANS LES
CAYOS DE SIERRA MORENA
(Ile de Cuba)
à SFAX (Tunisie)
à TRIPOLI
Importation
DE TOUTS LES PRODUITS
DE L'ILE DE CUBA
ÉCAILLES, COQUILLAGES
PLUMES, ETC.
Adresses Télégraphiques
POUR PARIS:
BAHAMAS-PARIS
POUR SFAX:
WEILL-SFAX
POUR CUBA:
ANDREYS-BATABANO
TÉLÉPHONE N° 144-24

Société de la Thonaire de Bordj-Khadidja
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 janvier 1903)

Suivant acte reçu par M^e Legay, notaire à Paris, le 27 octobre 1902, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de : Société de la Thonaire de Bordj-Khadidja.

Elle a pour objet la pêche du thon, pélamides et autres poissons, leur préparation en conserves à l'huile, en salaisons et par tout autre système, et leur vente à l'état frais et manufacturé.

Le siège social est à Paris, 6, rue Francisque-Sarcey.

La durée de la société a été fixée à 39 années.

Le fonds social est de 150.000 francs et divisé en 1.500 actions de 100 francs chacune qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. En outre, il a été créé 1.700 parts de fondateur, sur lesquelles, 1.000 ont été attribuées avec une somme de 17.000 francs espèces, à M. Révoat, fondateur. Les 750 de surplus, ont été réparties entre les actionnaires.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 1° 5 % pour la réserve légale, 2° la somme nécessaire pour servir 5 % d'intérêt aux actions, 3° 10 % qui seront attribués à un fonds de prévoyance. Le solde sera réparti de la façon suivante : 10 % au conseil d'administration, 60 % aux actionnaires et 30 % aux propriétaires de parts de fondateurs.

Ont été nommés administrateurs : MM. Sosthène Bignon, demeurant à Pontoise, rue Victor-Hugo, n° 59 ; Félix Gribelin, demeurant à Paris, avenue Bosquet, n° 55 ; Amédée Vaucheret, rue Stanislas, n° 8 ; Georges Weill, rue des Francs-Bourgeois, n° 13 ; et Frédéric Carret, rue Francisque-Sarcey, n° 6. — *La Loi*, 9 déc. 1902.

Société de La Thonaire de Bordj-Khadidja
Appel de fonds
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 mars 1903)

Le conseil d'administration de cette société a décidé de faire l'appel du versement du 3^e quart, sur les actions restant à libérer. En conséquence, les actionnaires sont priés d'effectuer ce versement à la Société Marseillaise de Crédit industriel et commercial et de dépôts, 4, rue Auber, à Paris, avant le 3 avril prochain. — *Petites Affiches*, 14 mars 1903.

COUP D'ACCORDÉON

Société de La Thonaire de Bordj-Khadidja
Réduction et augmentation du capital
Modifications aux statuts
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 avril 1911)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 30 novembre 1910, le capital social est réduit des cinq sixièmes, c'est-à-dire ramené de 150.000 fr. à 25.000 fr. par

l'annulation de 5 actions sur 6, puis porté à nouveau à 150.000 fr. par la création de 1.200 actions de priorité 6 % cumulatif de 100 fr. qui ont été toutes souscrites et libérées des trois quarts. Les articles 9, 50 et 56 des statuts ont été modifiés en conséquence. — *La Loi*, 16 février 1911.

Courrier de la Tunisie
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 18 décembre 1913)

.....
La thonaire de Bordj-Khadidja, avec treize bateaux et 177 pêcheurs, a capturé 1.631 thons du poids de 98.000 kg et d'une valeur de 30.000 francs.

LIQUIDATION :

A.G. de sociétés en liquidation : 11/3
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 mars 1914)

La pêche du thon en Tunisie
(*Le Sémaphore algérien*, 6 août 1918)

Les thonaires les plus importantes de Tunisie sont celles de Sidi-Daoud, Ras-el-Ahmar, Kuriat, Conigliera et Bordj-Khadidja.

DANS LES THONAIRES TUNISIENNES
(*Le Sémaphore algérien*, 10 juillet 1919)

À Bordj-Khadidja, on approche des deux mille thons avec cette particularité que les thons capturés dans cette dernière thonaire sont tous très gros, c'est-à-dire dépassant en moyenne 100 kg chaque.

La pêche du thon en Tunisie
(*Le Sémaphore algérien*, 24 juillet 1919)

Le record est tenu par le thonaire de Sidi-Daoud, avec 12.000 thons ; Monastir vient ensuite avec 3.000, puis Bordj-Khadidja avec environ 2.000 thons.

En raison du prix élevé des conserves à l'huile, des salaisons et des boutargues, les thonaires auront réalisé, cette année, de brillantes affaires.

DANS LES THONAIRES TUNISIENNES
(*Le Sémaphore algérien*, 18 juin 1920)

En prévision du passage précoce des thons, les thonaires de la côté tunisienne, Sidi Daoud, El Aouarja, Monastir, Bordj-Khadidja, avaient calé leurs madragues au plus tard le 10 mai, se trouvant ainsi en avance de 10 à 15 jours sur les années précédentes.

Le résultat est loin d'être celui que l'on escomptait ; les *matanzas* effectuées sont en effet insignifiantes.

À ce jour, on a capturé environ 500 thons à Sidi Daoud, 65 à El Aouaria, une centaine à Monastir et 200 à Bordj-Khadidja.

Évidemment, la campagne de pêche n'est pas encore compromise puisqu'il reste tout le mois de juin pendant lequel de grandes quantités peuvent être capturées. Il faut donc attendre avant de se prononcer.

DANS LES THONAIRES TUNISIENNES
(*Le Sémaphore algérien*, 23 juin 1920)

À Bordj-Khadidja, le premier 1.000 n'est pas encore atteint.

DANS LES THONAIRES TUNISIENNES
(*Le Sémaphore algérien*, 6 juillet 1920)

Sidi Daoud n'a capturé que 4.000 à 4.500 thons ; Monastir et Kuriat environ 2.000 et Bordj-Khadidja, jusqu'à jeudi, n'en comptait que 11 à 1.200.

La campagne de pêche du thon en Tunisie est terminée
(*Les Annales coloniales*, 18 juillet 1922)

À Bordj-Khadidja notamment, où l'on prenait bon an mal an de 3.000 à 5.000 thons chacun de 100 kg en moyenne et environ 50.000 pélamides, on n'a capturé que 680 thons de 55 kg en moyenne et 3.000 pélamides.

Courrier de la Tunisie
Protection des thonaires
(*Les Annales coloniales*, 23 avril 1925)

Par arrêté récemment paru au *Journal officiel* tunisien, est interdite la pêche au moyen de filets flottants, traînants ou autres au cap Zebib jusqu'au 15 septembre ; entre Sidi-Daoud et Ras-el-Ahmar jusqu'au 31 juillet ; à El Aouaria du 1^{er} mai au 15 juillet ; de Conigliera à Kuriat du 1^{er} mai au 31 juillet et à Bordj-Khadidja, du 20 avril au 15 juillet.

Courrier de la Tunisie

La pêche du thon
(*Les Annales coloniales*, 29 septembre 1925)

Les thonaires de Raz Zebib et celles de Sidi-Daoud ont pêché au total plus de 440.000 kg ; Ras El Ahmar, 160.300 ; Conigliera, 90.900 ; Kuriat, 77.000 ; El Aouaria, 69.100, et Bordj-Khadidja 28.000 kg.

La production de cette année est très inférieure à celle de 1924, qui s'élevait à 1.163.510 kg.
